



Daf Panorama

La Yéchiva Ohavei Toratéha sous l'égide de Rav Israel Abib

Complément à l'étude du Daf Hayomi

BABA BATRA 90

1/ Quelles mesures (ustensiles) utiliser / 2. Rajout d'un sixième dans les mesures, dans les pièces et dans le commerce / 3. Une mesure de 9 logs / 4. Quand peut-on mettre de côté des fruits pour les vendre / 5. On ne fait pas sortir en dehors d'Israël

1. Voici les mesures à utiliser (cf. tableau), mais on ne fera pas un ustensile de mesure de 2 kabim car on peut confondre avec un log et demi (un quart de différence) et ainsi escroquer. Mais pour les petites mesures on ne craint pas cela car les gens les connaissent bien. Idem pour les mesures utilisées au Temple.

Mesures pour denrées humides			Mesures pour denrées sèches		
Beitsa	Log	Hin	Kav	Séa	
			Six kavs	Séa	1
	12 logs	Hin	Tarkav (3 kavs)	Demi Séa	2
	6 logs	Tiers de hin	Demi tarkav (un kav et demi)		3
24 Beitsa	4 logs	Quart de hin	Kav		4
	3 logs				5
12 beitsa	(2 logs)		Demi kav		6
6 beitsa	Log		Quart de kav		7
3 beitsa	Demi log		Huitième de kav		8
1,5 beitsa	Quart de log		Seizième de kav		9
	(cinquième de log)		Vingtième de kav (oukhla)		10
¾ de beitsa	Huitième de log				11
	Seizième de log (kortov)				12

2. On ne rajoute pas plus d'un sixième à une mesure lorsqu'on veut la modifier (comme par exemple faire passer le log de 6 à 8 Beitsa) et ainsi lorsqu'on réévalue une monnaie. Idem pour celui qui fait du commerce pour vendre plus cher, il ne vendra pas plus d'un sixième plus cher. La raison de cela n'est ni la crainte de l'inflation ni la crainte de tromper. On le déduit plutôt d'un verset qui dit que le mané était de six sélaïm soit 240 dinars. Pourtant le mané normal valait 100 dinars. On en déduit donc que le mané des choses saintes était double, et qu'on lui ajoutait un sixième ($200 + 240/6 = 240$) de la valeur finale.

3. Rav Papa bar Chemouel a créé un nouvel ustensile de mesure grand comme 9 logs et a dit que cela n'était pas interdit (ça l'aurait été car il a ajouté à une mesure d'un demi tarkav (six logs) plus du sixième) car c'était un nouvel ustensile et justement qu'on n'allait pas se tromper en confondant (à Pumbedita ils ont refusé cet ustensile mais à Papounya ils l'ont accepté).
4. On ne peut acheter des fruits au marché pour les mettre de côté en attendant que les prix montent car justement cela fera monter les prix (moins d'offre pour demande équivalente) et ce sera au détriment des plus pauvres (la Guémara détaille la punition à partir d'un verset des Prophètes).
Le père de Chemouel vendait au prix bas à l'époque où le prix était bas (début de saison), et Chemouel son fils gardait les prix bas pour vendre même au moment où le prix était haut. Les Sages ont dit que les actions du père étaient meilleures car par-là le vendeur baisse d'emblée les prix et on ne prend pas le risque qu'ils montent.
Il y a des manières de garder des fruits de côté :
 - Garder de sa propre récolte (pas d'un achat)
 - Garder des condiments non nécessaires à la survie (épices ou autres)
 - En Israël on peut mettre des fruits de côté les 6^e, 7^e et 8^e années du cycle de jachère. Mais dans les années de disette, on ne doit pas stocker même un kav de caroubes en plus des besoins annuels de sa maison.
5. On ne peut faire sortir d'Israël ni du vin ni de l'huile ni des farines car ce sont des produits nécessaires à la survie mais Rabbi Yéhouda ben Beitera permet pour le vin. La loi est la même (interdit) pour faire sortir d'Israël vers Sourya mais Rabbi le permet à condition que ce soit d'une province frontalière d'Israël à une province mitoyenne de Sourya.

Retrouvez l'ensemble des Daf Panorama sur www.dafhayomi.fr rubrique Résumés